

## Les nouvelles mesures pour jeunes demandeurs d'emploi en un coup d'œil

Mesures	CONTRAT D'APPUI-EMPLOI (CAE)	CONTRAT D'INITIATION A L'EMPLOI (CIE)																
<b>Jeunes bénéficiaires</b>	Jeunes de moins de 30 ans diplômés ou non, inscrits depuis au moins 3 mois	Jeunes de moins de 30 ans diplômés ou non, inscrits depuis au moins 3 mois																
<b>Employeurs</b>	Tous, sauf sociétés commerciales	Tous, s'ils peuvent offrir une réelle perspective d'emploi à la fin du contrat																
<b>Conclusion du contrat</b>	Adem et jeune	Employeur, jeune et Adem																
<b>Durée du contrat</b>	12 mois Possible reconduction de 6 mois avec le même employeur ou un autre, avec l'accord du Directeur de l'Adem. Demande introduite au plus tard 1 mois avant la fin du contrat, sur demande motivée du promoteur, en tenant compte des résultats des évaluations et conclusions tirées d'un entretien entre le jeune et l'Adem.	12 mois Possible reconduction de 6 mois avec le même employeur ou un autre, avec l'accord du Directeur de l'Adem. Demande introduite au plus tard 1 mois avant la fin du contrat, sur demande motivée du promoteur, en tenant compte des résultats des évaluations et conclusions tirées d'un entretien entre le jeune et l'Adem																
<b>Durée du travail par semaine</b>	40 heures	40 heures																
<b>Encadrement</b>	Tuteur Plan de formation établi entre promoteur, tuteur et jeune Possibilité de formation théorique et pratique proposée par l'Adem ou le promoteur Evaluation après 6 mois et 8 semaines avant la fin du contrat	Tuteur Plan de formation établi entre promoteur, tuteur et jeune Possibilité de formation théorique et pratique proposée par l'Adem ou le promoteur Evaluation après 6 mois et 8 semaines avant la fin du contrat																
<b>Rémunération brute du jeune (% SSM non qualifié, index: 775,17)</b>	<table border="1"> <tr> <td>&lt; 18 ans</td> <td>80 % = 1 656,88 €</td> </tr> <tr> <td>Non diplômé</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>CATP, Technicien, BAC</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>BTS, Bachelor, Master</td> <td>130 % = 2 692,43 €</td> </tr> </table>	< 18 ans	80 % = 1 656,88 €	Non diplômé	100 % = 2 071,10 €	CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €	BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €	<table border="1"> <tr> <td>&lt; 18 ans</td> <td>80 % = 1 656,88 €</td> </tr> <tr> <td>Non diplômé</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>CATP, Technicien, BAC</td> <td>100 % = 2 071,10 €</td> </tr> <tr> <td>BTS, Bachelor, Master</td> <td>130 % = 2 692,43 €</td> </tr> </table>	< 18 ans	80 % = 1 656,88 €	Non diplômé	100 % = 2 071,10 €	CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €	BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €
< 18 ans	80 % = 1 656,88 €																	
Non diplômé	100 % = 2 071,10 €																	
CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €																	
BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €																	
< 18 ans	80 % = 1 656,88 €																	
Non diplômé	100 % = 2 071,10 €																	
CATP, Technicien, BAC	100 % = 2 071,10 €																	
BTS, Bachelor, Master	130 % = 2 692,43 €																	
<b>Prime de mérite</b>	Facultative	Facultative																
<b>Remboursement par l'Etat</b>	Aux promoteurs autres que l'Etat : 75 % de l'indemnité et charges patronales pour les 12 premiers mois 50 % de l'indemnité et charges patronales pendant la prolongation	50 % de l'indemnité et charges patronales pour les 12 premiers mois 30 % de l'indemnité et charges patronales pendant la prolongation																
<b>Dispositions protectrices applicables</b>	Congé légal Travail de nuit, de jours fériés légaux, de dimanche	Congé légal Travail de nuit, de jours fériés légaux, de dimanche																
<b>Fin du contrat</b>	Par le Directeur de l'Adem, sur demande motivée du promoteur ou si manquement à ses obligations posées par l'Adem, avec préavis de 8 jours Sur demande du jeune, avec motifs valables et convaincants et préavis de 8 jours	Par l'employeur au cours des 6 premières semaines, avec préavis de 8 jours Après 6 semaines, avec accord de l'Adem et préavis de 8 jours Sur demande du jeune, avec motifs valables et convaincants et préavis de 8 jours																
<b>Obligations de l'employeur à la fin du contrat</b>	Certificat de travail sur la nature et la durée de l'occupation et des formations suivies	Certificat de travail sur la nature et la durée de l'occupation et des formations suivies																
<b>Primes à l'embauche par l'Etat</b>	Si CDI sans période d'essai : Remboursement des charges patronales pendant 12 mois Pas de cumul avec d'autres aides, p.ex. : bonification d'impôts	Si CDI sans période d'essai : Remboursement des charges patronales pendant 12 mois Pas de cumul avec d'autres aides, p.ex. : bonification d'impôts																
<b>Priorité d'embauche</b>	Non prévue	Pendant 3 mois après la fin du CIE																